




Unité Mobile Hospitalière Paramédicalisée

Formation initiale



 Voir conditions d'accès  09h00-12h30
13h30-17h00  10 à 12 participants



Pré-requis

- Professionnels IDE en poste dans une structure d'urgence depuis au minimum deux ans et avoir une expérience en SMUR depuis au moins un an
- Etre ambulancier en SMUR depuis au moins un an
- Etre titulaire de l'AFGSU 2 en cours de validité
- Valider le parcours pédagogique en ligne spécifique à chaque professionnel (ambulanciers ou infirmiers) portant sur :
 - les champs de compétences respectifs
 - les indications / contre-indications / posologies et modalités d'administration des médicaments
 - le contenu de l'AFGSU 2
 - les modalités d'engagement d'une UMH-P
 - les Protocoles de Soins Infirmiers Spécifiques



Références réglementaires

- Livre III - titre I: Profession d'IDE - Code de Santé Publique
- Décret n° 2006-576 du 22 mai 2006 relatif à la médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires). JORF 23 mai 2006
- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code. JO n° 183 du 8 août 2004 page 37087 : texte n° 37086
- Les Transferts Infirmiers Inter Hospitaliers : TIH. Recommandations de SAMU de France. SAMU de FRANCE, le 01/01/2004
- Référentiel commun SUDF/SFMU : Infirmier hors présence médicale
- Guide DGOS des interventions paramédicalisées



Conditions d'accès

Deux parcours possibles :

- Formation complète : Module e-learning suivi de 28 heures de présentiel (4 jours).
- Formation partielle : Module e-learning suivi de 7 heures de présentiel (1 jour), **après validation du livret de positionnement.**

Repérage des compétences :

- Le livret de positionnement, remis un mois avant l'entretien, permet au candidat de décrire son parcours, s'autoévaluer et identifier ses compétences en lien avec l'habilitation.
- Un entretien d'évaluation est réalisé avec l'encadrant de proximité et le médecin responsable du SAMU/SMUR pour valider les compétences acquises et identifier les besoins en formation.

Orientation selon les compétences :

- Si des compétences restent à développer : formation complète (28 heures).
- Si les compétences sont jugées acquises : formation partielle (7 heures, correspondant au dernier jour de la formation complète).



Objectifs pédagogiques

- Connaître les modalités de déclenchement et les conditions d'exercice d'une UMH-P
- Travailler en équipe pré-hospitalière en l'absence de médecin SMUR et avec les professionnels présents
- Recueillir les éléments anamnestiques, cliniques, paracliniques
- Transmettre le bilan en utilisant les outils de communication adaptés
- Utiliser les outils de télémédecine (ECG, Visio régulation ...)
- Adapter la prise en soins en relation avec le médecin régulateur du SAMU
- Assurer la surveillance permanente du patient
- Communiquer de manière adaptée avec les différents intervenants, le patient et son entourage
- Respecter les règles du secret professionnel vis-à-vis des autres intervenants
- Respecter les critères de sécurité et d'hygiène lors d'une intervention



Contenu de la formation

La formation combine enseignement théorique, apprentissage pratique, simulations et débriefings pour garantir la maîtrise des compétences nécessaires à une prise en soins efficace et conforme aux normes des UMH-P.

Ces enseignements seront détaillés pour les situations suivantes :

- Douleur médicale ou traumatique
- Hypoglycémie avec trouble du comportement, agitation et difficulté de re sucrage par voie orale
- Douleur thoracique non traumatique à faible risque de SCA
- Tableau évocateur d'une crise convulsive généralisée, patient aux antécédents de convulsion
- Dyspnée sans signe de détresse respiratoire chez un asthmatique connu ou un patient BPCO connu, ne cédant pas au traitement habituel
- Hémorragie extériorisée
- Lipothymie et/ou dyspnée survenant dans un contexte évocateur d'allergie
- Brûlure localisée du 2° ou 3° degré avec hyperalgie

La formation intègre une approche globale visant à **prévenir les risques de décrochage** en valorisant les acquis et les retours d'expérience, à favoriser l'apprentissage des gestes par la compréhension et la correction des erreurs, et à renforcer les compétences par une évaluation suivie de débriefings et de réajustements.



Evaluation et validation de la formation

- Évaluation théorique et pratique par une grille d'évaluation tout au long de la formation.
- Délivrance de l'attestation subordonnée à la réalisation de l'enseignement en ligne et à la présence sur toute la durée de la formation.
- Une formation continue des UMH-P d'une journée tous les deux ans est à envisager.



Informations pratiques :

- Formation dans les locaux du CESU : **Résidence hospitalière du Montoulon - 07000 PRIVAS**
- Tarifs, calendrier et délais d'accès à la formation : contacter le secrétariat au **04.27.61.70.38** ou par mail à **cesu07@ch-privas.fr**
- **Pour l'adaptation de nos formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter le secrétariat**
- La formation est encadrée par des formateurs et enseignants CESU habilités par le CESU 07